### Séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2024

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 5 février 2024 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

### Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

### 2024-02-01

### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-02

### Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2024. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

# <u>Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2024</u>

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2024.

#### 2024-02-03

### <u>Demande de permis PIIA - pôle commercial à la jonction des routes</u> 131 et 40

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Domus architecture et design urbain*;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver le plan d'ensemble pour l'aménagement du site actuellement occupé par l'entreprise *Synergy*, qui est adjacent aux voies d'accès à la jonction des routes 131 et 40, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans architecturaux et d'aménagements paysagers seront présentés à chacune des phases de construction;

ATTENDU que le plan global d'aménagement respecte les objectifs et critères du règlement de PIIA:

ATTENDU la recommandation favorable, sous conditions, du Comité consultatif d'urbanisme:

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve le plan d'ensemble produit par *Domus architecture et design urbain* pour *Novax* et daté du 6 décembre 2023, relatif à l'aménagement du site occupé par l'entreprise *Synergy*, adjacent aux voies d'accès à la jonction des routes 131 et 40, conditionnellement à ce que :

- préalablement à l'émission des permis de construction et dans le respect des lois et règlements en vigueur, les autorisations nécessaires aient été obtenues auprès des autorités responsables (ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, Service de sécurité incendie, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, organisme responsable du gazoduc, etc.);
- dans le respect des normes environnementales, un ingénieur atteste la conformité des travaux liés au traitement et à l'évacuation des eaux usées et pluviales ainsi qu'au prélèvement d'eau potable;
- l'ensemble des dispositions réglementaires applicables (bande riveraine, Îlots de verdure, recharge de véhicules électriques, stationnement pour personnes à mobilité réduite, etc.) soit respecté;
- à chaque phase de développement, tel que délimité au plan de phasage, l'entreprise de construction *Synergy* ait complètement cessé ses activités, incluant l'entreposage, sur la totalité de la superficie couverte par ladite phase;
- un plan d'aménagement paysager, produit par un architecte paysagiste, servant notamment à réduire les îlots de chaleur, soit déposé à chaque phase de construction.

### 2024-02-04

### Demande de permis PIIA - 71, rang du Golf

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Sylvie Lafrenière et monsieur Benoit Fortin;

ATTENDU que le projet a pour but de restaurer les ouvertures et les galeries de la propriété située au 71, rang du Golf, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans proposés respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme:

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans relatifs au 71, rang du Golf, tels que déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2024-02-05

### Demande de dérogation mineure - 301, rue Nathalie-André

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Geneviève Guy;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser l'implantation de la résidence située au 301, rue Nathalie-André, qui présente une marge de recul latérale gauche de 0,74 mètre au lieu de 1,5 mètre, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande:

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

### EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 301, rue Nathalie-André, présentée par madame Guy.

### 2024-02-06

### Demande de permis PIIA - 643, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Vincent Brunet, pour le groupe *Harnois*;

ATTENDU que le projet vise à faire approuver, au 643, rue Notre-Dame, le plan d'aménagement paysager exigé dans le cadre du réaménagement du site de la station-service *Proxi*, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans d'aménagement paysager respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable, sous condition, du Comité consultatif d'urbanisme:

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *BMA Architecture de paysage*, datés du 29 janvier 2024, portant le numéro de dossier AP23CO1, relatifs au 643, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que :

- une attestation de conformité soit produite par un architecte paysagiste quant à la réalisation des aménagements comme indiqué aux plans déposés;
- les plantations et les aménagements à réaliser soient maintenus et entretenus en tout temps après leur réalisation;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Pascal Tremblay, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait que sa propriété est située dans la zone visée pas cette demande.

### 2024-02-07

Mandat Bélanger Sauvé - accompagnement et représentation auprès des instances concernées - réglementation applicable dans les îlots déstructurés de la zone agricole

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal mandate le cabinet *Bélanger Sauvé* de Joliette, aux fins d'accompagnement et de représentation auprès des instances concernées, notamment auprès de la MRC, dans le but d'obtenir des assouplissements au cadre réglementaire applicable dans les îlots déstructurés de la zone agricole.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Pascal Tremblay, réintègre son siège.

#### 2024-02-08

### Avis de motion et dépôt du projet de règlement 335-2024

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au droit de préemption.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

# <u>Dépôt - certificat d'absence de demande référendaire - règlement 110-15-2023</u>

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 110-15-2023 intitulé : Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les projets de densification dans la zone R-178.

#### 2024-02-09

### Adoption du règlement 110-15-2023

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 110-15-2023 intitulé : Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les projets de densification dans la zone R-178, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-10

### <u>Municipalisation du lot 6 490 091 - passage piétonnier - Héritage du</u> Rov

ATTENDU que les travaux de la phase 4 du projet domiciliaire Héritage du Roy permettant entre autres la municipalisation du passage piétonnier situé sur le lot 6 490 091 sont réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 280-2020 et de ses amendements, intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* sont en partie respectées;

### EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 490 091 au cadastre officiel du Québec, sur lequel est implanté un passage piétonnier;

Que mandat soit donné à maître Alexandra Bérard du bureau *Maîtres Notaires* de préparer le contrat d'acquisition de ce lot;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - Frais juridiques et notaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-11

### Autorisation de signature - entente Maison des aînés de Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec la Maison des aînés de Lavaltrie, relativement au prêt de local situé au 120, rue Saint-Antoine Sud dans le but d'offrir des activités et des services dans le cadre de leur mission.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-12

### Municipalité engagée pour la réussite scolaire

ATTENDU que le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudoises et les Lanaudois à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

ATTENDU que le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

ATTENDU que la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Ville a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

ATTENDU que les *Journées de la persévérance scolaire* représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

### EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal reconnaisse la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Ville:

Que, pour ce faire, nous nous engagions à participer à la 15<sup>e</sup> édition des *Journées de la persévérance scolaire*, du 12 au 17 février prochain, afin que notre Ville soit reconnue comme un plus pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

- en affichant les couleurs et en portant les messages des Journées de la persévérance scolaire 2024 par le biais de nos outils de communication;
- en distribuant des outils de sensibilisation dans notre Bibliothèque;
- en attribuant des marques de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants;
- en maintenant notre certification OSER-JEUNES;
- en nommant un délégué en matière de réussite éducative pour la prochaine année et que, pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre municipalité, monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, soit nommé à titre de délégué en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons ainsi à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'il puisse agir comme ambassadeur en la matière;
- en relevant le défi du jeudi PerséVERT, le 15 février 2024. Ainsi, la Ville s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-13

# <u>Autorisation de participation - Invitation CREVALE - Déjeuner des municipalités engagées pour la réussite éducative</u>

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, à participer au Déjeuner des Municipalités engagées pour la réussite éducative, le 15 février 2024 au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori;

Que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2024-02-14

## Reconnaissance de l'organisme l'Orchestre symphonique des jeunes de Joliette

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a été saisie d'une demande de reconnaissance de l'organisme à but non lucratif l'*Orchestre symphonique des jeunes de Joliette (OSJJ)*;

ATTENDU que les activités de l'OSJJ permettent à de jeunes musiciens d'accéder à l'enseignement de la musique classique et de se regrouper, au sein d'un orchestre, pour la tenue de pratiques, de camps de formation et de concerts;

ATTENDU qu'aucun autre organisme lavaltrois n'offre ce type d'activité;

ATTENDU que la reconnaissance de cet organisme permettra aux jeunes de Lavaltrie de bénéficier d'un remboursement pour les activités hors territoire:

### EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie accepte la demande de reconnaissance de *l'Orchestre symphonique des jeunes de Joliette*, à titre d'organisme régional, afin que les jeunes Lavaltroises et Lavaltrois, membres de l'Orchestre, puissent bénéficier d'un remboursement pour les activités hors territoire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-15

### Renouvellement de mandats - Conseil local du patrimoine

ATTENDU que les mandats, au sein du Conseil local du patrimoine (CLP), viendront à échéance à la fin de février 2024;

ATTENDU l'intérêt des membres actuels à renouveler leur mandat:

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal renouvelle le mandat des personnes suivantes pour siéger au Conseil local du patrimoine, aux postes énumérés ci-dessous:

SIÈGE	MEMBRE	FIN MANDAT
Numéro 2	Madame Judy Fontaine	28 février 2026
Numéro 3	Monsieur Gilles Quintal	28 février 2026
Numéro 4	Monsieur Jean Hétu	28 février 2026

Qu'en vertu de la résolution 2021-11A-04, le conseil municipal reconfirme le mandat de la représentante des élus au siège numéro 1 du Conseil local du patrimoine, madame Francine Ranger, conseillère municipale responsable de la culture, du patrimoine, des arts et des lettres.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2024-02-16

# Octroi de mandat - services professionnels - plans, devis et surveillance de travaux - implantation d'un écocentre

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie nécessite des services professionnels pour la préparation de plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux, pour l'implantation d'un écocentre sur son territoire, soit à l'arrière du garage municipal situé au 275, rue Notre-Dame;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une offre de service de *EXP*, suivant un processus de demande de propositions;

ATTENDU que cette offre de service est conforme aux besoins de la Ville et à l'échéancier des travaux projetés;

### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels pour la préparation de plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux, pour l'implantation d'un écocentre, présentée par *EXP* au coût de 78 125, 51 \$, taxes incluses, selon les conditions décrites à ladite offre de service;

Que cette dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt décrétant lesdits travaux;

Que madame Andréanne Bergeron, directrice du bureau de projets et de l'environnement, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-17

# <u>Autorisation de signature - entente de partenariat avec le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie</u>

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat 2024-2026 à intervenir avec le Regroupement

des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL), relativement au soutien financier apporté à la mission et à la tenue d'activités de l'organisme.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## <u>Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du</u> directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224–1–2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

#### 2024-02-18

### Nomination - brigadière

ATTENDU qu'un poste régulier à temps partiel de brigadier aux Services administratifs et ressources humaines est vacant:

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Marylène Bouffard à ce poste;

### EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Marylène Bouffard au poste de brigadière, aux Services administratifs et ressources humaines:

Que cette nomination soit effective en date du 5 février 2024 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 2:

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-19

### Nomination - inspecteur en bâtiment

ATTENDU la création d'un poste régulier à temps complet d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de monsieur Daniel Bastien à ce poste;

### EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Francine Ranger Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Daniel Bastien au poste régulier à temps complet d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme;

Que cette nomination soit effective en date du 5 février 2024 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 7;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-20

# <u>Avenant - Mandat WSP Canada inc. - surveillance de travaux pour le projet d'urbanisation d'une partie de la route 131</u>

ATTENDU que la firme d'ingénierie *WSP Canada inc.* a été mandatée, à la suite d'un appel d'offres public, pour des services professionnels de surveillance de travaux, dans le cadre de l'urbanisation d'une partie de la route 131, pour un montant de 154 800 \$ (taxes en sus);

ATTENDU que le mandat a été octroyé en 2021 et que l'échéancier prévoyait la réalisation des travaux en 2021-2022;

ATTENDU que les travaux ont débuté en mai 2022, qu'ils ne sont toujours pas terminés, et se poursuivront en 2024;

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais des résolutions 2022-12-37 et 2023-08-14, déjà autorisé un avenant au montant total de 165 950 \$ (taxes en sus), au mandat de WSP Canda inc. relativement à la surveillance de travaux pour le projet d'urbanisation d'une partie de la route 131;

ATTENDU que les besoins en surveillance de travaux s'avèrent plus importants que prévu pour la réalisation du projet d'urbanisation d'une partie de la route 131;

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accepté de contribuer, pour sa part des coûts, aux avenants du mandat de *WSP Canada inc.*, pour la surveillance des travaux du projet d'urbanisation d'une partie de la route 131;

ATTENDU que le prix soumissionné pour ce contrat était établi selon une base unitaire avec un tarif horaire et que, conformément au *Règlement sur la gestion contractuelle numéro 277-2020*, une variation de plus de 20 % des quantités unitaires doit être autorisée par résolution du conseil municipal;

ATTENDU que le prix soumissionné en 2021 par WSP Canada inc. pour ce contrat de surveillance prévoyait un tarif horaire de 86 \$/heure (taxes en sus) et que le conseil municipal autorise une majoration de ce taux horaire:

ATTENDU que la Ville dispose des crédits budgétaires suffisants au règlement d'emprunt numéro 283-2021 décrétant la réalisation desdits travaux pour assumer ces dépenses supplémentaires;

### EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise un avenant d'au maximum 48 612,50 \$, taxes en sus, au mandat de la firme WSP Canada inc. pour les heures supplémentaires en surveillance des travaux, dans le cadre du projet d'urbanisation d'une partie de la route 131;

Que ces dépenses soient assumées par le règlement d'emprunt numéro 283-2021 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-21

# <u>Avenant - mandat Briquetal Ltée - travaux de réfection extérieure de l'Église Saint-Antoine-de-Lavaltrie</u>

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2023-04-28, octroyé, à la suite d'un processus d'appel d'offres public, à l'entreprise *Briquetal Itée*, le contrat de travaux de réfection extérieure de l'Église Saint-Antoine-de-Lavaltrie;

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2023-08-21, autorisé la directive DIR-A01 modifiant la portée des travaux d'architecture et donnant lieu à un avenant de 214 671,03 \$ avant taxes au contrat de *Briquetal Itée*;

ATTENDU que lors de la réalisation des travaux, à l'automne 2023, les intervenants ont soulevé certaines problématiques en lien avec l'isolation, les lanternes et la décontamination et qu'ils ont recommandé une modification de la portée des travaux, notamment la prolongation du chantier, dans les directives DIR-A02 à DIR-A07, dont le coût totalise 243 284,04 \$ avant taxes;

ATTENDU que certains travaux liés à la structure ont été retirés du projet dans les directives DIR-S01 et DIR-S02 diminuant ainsi le coût du projet de 242 319,15 \$ avant taxes;

ATTENDU les directives de changement mentionnées ci-haut et la recommandation favorable émise Marie-Josée Deschênes, architecte, et monsieur Mathieu Bouchard, ingénieur en structure, tous deux mandatés pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance de chantier;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie accepte les directives de changement DIR-A2 à DIR-A7 et DIR-S01 et DIR-S02 relatives au contrat de réfection extérieure de l'Église Saint-Antoine-de-Lavaltrie:

Que le conseil municipal accepte également de modifier le contrat de *Briquetal Itée* par la signature des avenants 2 et 3 au montant total de 964,89 \$ avant taxes;

Que cette dépense relative aux travaux de restauration de l'Église Saint-Antoine-de-Lavaltrie, déduite de toute contribution ou subvention

reliée à ces travaux, soit imputée au règlement d'emprunt numéro 314-2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2024-02-22

### Avis de motion et dépôt du projet de règlement 336-2024

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au taux de droit de mutation.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

#### 2024-02-23

# <u>Autorisation - lancement d'appels d'offres publics ou d'avis d'intention aux fins de solliciter le marché</u>

ATTENDU les besoins de la Ville de Lavaltrie pour l'acquisition de biens, de services et de travaux, il y a lieu d'autoriser le lancement d'appels d'offres publics ou d'avis d'intention aux fins de solliciter le marché;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise l'administration de la Ville à lancer des appels d'offres publics ou des avis d'intention pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins de la Ville de Lavaltrie pour :

- Nettoyage de rues, trottoirs, aires de stationnement municipal et pistes cyclables;
- Mise à niveau d'équipement de traitement des eaux usées;
- Services professionnels plans, devis et surveillance de chantier
  agrandissement du 120, rue Saint-Antoine Sud salle communautaire;
- Travaux d'agrandissement et d'amélioration de bâtiments municipaux (120, rue Saint-Antoine Sud - salle communautaire et 275, rue Notre-Dame - bâtiment du Service des travaux publics) ainsi que l'aménagement d'un écocentre;
- Travaux d'implantation d'un réseau d'éclairage urbain dans le projet domiciliaire de la Halte de Lavaltrie;
- Travaux de réparation de pavage et de coupe de rues;
- Travaux de pavage de différentes rues;
- Remplacement et acquisition de véhicules pour le Service des travaux publics et le Service de l'urbanisme;
- Travaux de réfection des infrastructures de la rue Paquin;

- Travaux de construction d'une conduite de bouclage du réseau d'aqueduc;
- Services professionnels plans, devis et surveillance de chantier
  pour l'urbanisation de la montée Guy-Mousseau;
- Services professionnels plans, devis et surveillance de chantier
  pour la mise à niveau de l'usine de traitement de l'eau potable;
- Services professionnels plans, devis et surveillance de chantier
  pour l'aménagement d'un parc sur la montée Guy-Mousseau;
- Travaux de construction d'une nouvelle scène extérieure au parc Gérard-Lavallée.

#### 2024-02-24

### Dépôt du rapport des activités électorales 2023

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reconnaisse avoir pris connaissance du rapport d'activités électorales de la trésorière, pour l'année 2023:

Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Ville et transmis à *Élections Québec*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-25

### Radiation de taxes

ATTENDU que l'opération de réforme du cadastre effectuée sur le territoire de la Ville de Lavaltrie a généré de nouveaux lots;

ATTENDU que certains lots appartiennent à des propriétaires décédés;

ATTENDU qu'il serait inapproprié pour la Ville d'investir des sommes afin de régulariser la situation puisque certains de ces lots n'ont aucune valeur:

ATTENDU que pour des raisons d'efficacité administrative, il est nécessaire de procéder à la radiation des taxes dues sur certains lots;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil autorise la radiation des taxes suivantes :

Matricule	Année	Montant

1590 91 7427	2024	82,47 \$
1688-45-7587	2022	1,58 \$
1688-45-7587	2023	1,78 \$
1689 24 2828	2024	47,46 \$
1986 98 5862	2024	1,78 \$
2080 98 1078	2024	81,82 \$
2283 32 9506	2024	47,55 \$
2283 43 8027	2024	4,75 \$
2182-12-7367-0-001-0000	2023	19,79 \$
2182-12-7367-0-001-0000	2024	39,98 \$

### 2024-02-26

### Radiation de factures

ATTENDU que, dans le cadre de ses opérations de recouvrement, la Ville n'est pas en mesure de récupérer le montant de certaines factures émises auprès d'anciens propriétaires ou d'entreprises qui n'ont pas acquitté les frais exigés;

ATTENDU que les délais légaux prescrits sont échus pour le recouvrement de ces montants;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil autorise la radiation des factures suivantes, capital et intérêts inclus, en date du 29 janvier 2024 :

No de facture	Année	Montant
2019-000207	2019	7 103,56 \$
2019-000127	2019	67,63 \$
2022-000104	2022	2 467,32 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2024-02-27

# Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 012 000 \$ qui sera réalisé le 14 mars 2024

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lavaltrie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 012 000 \$ qui sera réalisé le 14 mars 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
#	10 012 000 \$

115-2008	45 800 \$
175-2012	83 400 \$
180-2013	138 400 \$
184-2013	622 100 \$
189-2013	76 800 \$
207-2015	160 000 \$
223-2017	105 400 \$
227-2017	19 200 \$
228-2017	1 045 500 \$
231-2017	37 316 \$
230-2017	827 100 \$
314-2022	395 000 \$
314-2022	1 328 117 \$
325-2023	3 910 000 \$
304-2022	1 217 867 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 175-2012, 184-2013, 223-2017, 227-2017, 228-2017, 231-2017, 230-2017, 314-2022, 325-2023 et 304-2022 la Ville de Lavaltrie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Francine Ranger

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 14 mars 2024;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mars et le 14 septembre de chaque année;
- 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)*;
- 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5. *CDS* agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou l'assistante-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de D'autray 701, AVENUE GILLES VILLENEUVE BERTHIERVILLE, QC J0K 1A0

Que les obligations soient signées par le maire ainsi que par la trésorière ou l'assistante-trésorière. La Ville de Lavaltrie, tel que permis par la Loi, a mandaté *CDS* afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 175-2012, 184-2013, 223-2017, 227-2017, 228-2017, 231-2017, 314-2022, 325-2023 et 304-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 14 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Francine Ranger, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle est présidente du conseil d'administration du Réseau des femmes élues de Lanaudière, donc elle se retire et s'abstient de voter.

2024-02-28

# <u>Demande de soutien financier - Réseau des femmes élues de Lanaudière</u>

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 500 \$ au *Réseau des femmes élues de Lanaudière*. à titre de soutien financier:

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 Subvention et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Francine Ranger, réintègre son siège.

2024-02-29

### Autorisation de participation - Forum lanaudois en itinérance

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand Que le conseil municipal autorise madame la conseillère, Francine Ranger, à participer au *Forum Lanaudois en itinérance*, le 12 avril 2024 au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori, au coût de 60 \$ taxes incluses;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1<sup>er</sup> jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

#### 2024-02-30

### Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 16 janvier au 5 février 2024 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 533 612,86 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 5 février 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

### 2024-02-31

### Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 20.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire	Marie-Josée Charron, greffière

Approbation,	par	le	maire,	des	règlements	et	résolutions	(art.	53
L.C.V.)									

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 6e jour du mois de février 2024.				
Christian Goulet, maire				